

**DECISION D'ATTRIBUTION<sup>1</sup>**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

**ETAT - DIRECTION DES TERRITOIRES DE L'ALIMENTATION ET DE LA MER**

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)*

Romain GUILLOT , Directeur des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

**B - Objet de la consultation.**

*(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

RÉALISATION DE COUCHES DE ROULEMENT EN ENROBÉS POUR CHAUSSÉES ET TERRE-PLEINS DE L'ÉTAT

**C - Déroulement de la consultation.**

*(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)*

■ Publicité :  
*(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)*

Publié : le 8 mars 2018

[www.jo-spm.fr](http://www.jo-spm.fr)

[www.spm-ct975.fr](http://www.spm-ct975.fr)

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

[www.cheznoo.net](http://www.cheznoo.net)

[www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr)

SPM 1ERE

Radio Atlantique

Référence : DTAM975-SRCB-2018-1

■ Date et heures limites de réception des offres : 11 avril 2018 à 12 h 00 (heure de SPM)

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI  
*(Cocher la case correspondante.)*

**D - Elimination des offres.**

Néant

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## E - Classement des offres.

### ■ Décision relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le RPA :  
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;  
 demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

## F - Décision d'attribution.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le RPA décide  
(Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

### ■ Identité du candidat retenu :

SOCIETE DE TRAVAUX ROUTIERS SARL  
Rue Georges DAGUERRE  
BP 4371  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

### ■ Montant de l'offre retenue :

- Taux de la TVA : 0
- Montant hors taxes : Marché à bons de commande, **Minimum : 20 000,00 € Maximum : Néant**
- **Montant TTC : Minimum : 20 000,00 € Maximum : Néant**

### ■ Motifs du choix de l'offre retenue : (Cocher la case correspondante.)

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;  
 pour les motifs mentionnés ci-dessous :

## G - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Sans objet

## H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Pierre, le 11/06/2018

Le Directeur des Territoires  
de l'Alimentation et de la Mer

